

## Conseil communautaire

### Procès-verbal du 3 avril 2024 à 16H00

Avant l'ouverture de la séance, **monsieur Bernard PANCREL, 1er Vice-Président** de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) demande que soit observé, une minute de silence en mémoire du défunt Président de la CARL, monsieur Cédric CORNET.

Une minute de silence en hommage au Président est observée par les membres du Conseil communautaire.

Le 1er Vice-Président de la CARL, monsieur Bernard PANCREL informe les membres de l'assemblée communautaire que la séance au cours de laquelle est procédé à l'élection du président est présidée par le plus âgé des membres du conseil communautaire. Il invite par la suite, le doyen d'âge, monsieur Yves QUIQUEREZ conseiller communautaire, à prendre la présidence de l'assemblée conformément à l'art. L. 2122-8 du CGCT, applicable aux EPCI.

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 du mois d'avril, le Conseil communautaire de la CARL, sur convocation affichée à la date jeudi 28 mars 2024 s'est réuni à 16h00, en salle des délibérations de la commune de Gosier sous la présidence de monsieur Yves QUIQUEREZ, le doyen d'âge, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**Le Président de séance, monsieur Yves QUIQUEREZ** salue l'assemblée communautaire, fait l'appel et vérifie le quorum. Il a dénombré 35 conseillers communautaires présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

**Nombre de conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**  
**Conseillers présents : 35 et 5 procurations**

QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Richard	ALBERT	X		
M.	Guy Albert	BACLET	X		
M.	Frans	BAPTISTE	X		
M.	Christian	BAPTISTE	X		
M.	Teddy	BARBIN		X	à Elodie CLARAC
M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
Mme	Nadia	CELINI	X		
M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
Mme	Elodie	CLARAC	X		
Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	X		
M.	Jules Joël	FRAIR		X	à Jocelyne VIROLAN
M.	Lucien	GALVANI	X		

Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
M.	Michel Eloï	HOTIN		X	à Loïc TONTON
Mme	Valérie	HUGUES	X		
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
M.	Jacques	KANCEL		x	à Lucien GALVANI
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		
Mme	Sylvia	LAPTES	X		
M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
M.	David Laurent	LUTIN		X	
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
M.	Teddy	MARY	X		
Mme	Wennie	MOLIA	X		
Mme	Liliane	MONTOUT	X		
M.	Bernard	PANCREL	X		
Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
M.	Patrick	SOLVET	X		
M.	Sébastien Mickaël	THOMAS	X		
M.	Loïc	TONTON	X		
Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

Le Président de séance déclare la séance ouverte et propose le plus jeune conseiller communautaire monsieur Emmery BEAUPERTHUY en qualité de secrétaire de séance.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉSIGNE

- monsieur Emmery BEAUPERTHUY secrétaire de séance, à l'unanimité.

### *Ordre du jour*

1. Installation du nouveau conseiller communautaire à la suite du décès de Monsieur Cédric CORNET : Délibération N° 2024-CC-3S-DAJA-11

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PREND ACTE

- De l'installation de Monsieur Sébastien Mickael THOMAS en qualité de conseiller communautaire.
- De la modification du tableau du Conseil communautaire.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 Mars 2024 : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-10

Conseillers présents : 35  
Votant : 40 (dont 5 procurations)  
Pas d'observations.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant du 19 décembre 2023.

*Adoptée par*

Pour	Contre	Abstention
38	0	2

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francs BAPTISTE - M Christian BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmerly BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - Mme Nadia CELINI - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN (procuration à Loïc TONTON) - Mme Valérie HUGUES - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL (procuration à Lucien GALVANI) - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES - M Eric LATCHOUMANIN - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Teddy MARY - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - Mme Mélila PHOUDIAH - M Patrice PIERRE-JUSTIN - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Patrick SOLVET - M Sébastien Mickael THOMAS - M Loïc TONTON.

**Abstentions :** M Jules FRAIR (procuration à Mme Jocelyne VIROLAN) - Mme Jocelyne VIROLAN.

## 3. Élection du Président de la CARL : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-12

Conseillers présents : 35  
Votant : 40 (dont 5 procurations)

Le conseil communautaire désigne deux assesseurs, **mesdames Myriam Lucie BROSIUS et Nanouchka LOUIS**, membres du bureau de vote.

**Deux administratifs de la CARL, mesdames Marie-Claude IBO et Marie-Ena JACOBY-KOALY** Directrice des Affaires juridiques et des Assemblées et Directrice de la Transversalité, Performance et Innovation sont désignées scrutateurs.

**Le Président** a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Concernant le déroulement de chaque tour de scrutin, le Président de séance précise que chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom doit s'approcher de la table de vote, faire constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire, le

déposer lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- De proclamer monsieur Loïc TONTON en tant que Président de la CARL et le déclare immédiatement installé.

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Loïc TONTON	25	Vingt-cinq
Jocelyne VIROLAN	15	Quinze

Le Président de la CARL, monsieur Loïc TONTON prononce un discours suite à son élection et demande une suspension de séance de 30 minutes.

Reprise de la séance.

Monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL procède à l'appel des membres du Conseil communautaire et vérifie le quorum.

Le conseiller communautaire monsieur Francs BAPTISTE informe avoir reçu la procuration du conseiller communautaire monsieur David Laurent LUTIN.

#### 4. Détermination du nombre de Vice-Présidents et des membres du bureau - Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-13

Conseillers présents : 35

Votants : 41 (dont 6 procurations)

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- De fixer le nombre de vice-présidents à douze (12) et les autres membres du bureau au nombre de six (6).
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération

*Adoptée par*

Pour	Contre	Abstention
32	0	9

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Christian BAPTISTE - M Francs BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC) - M Emmerly BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - Mme Nadia CELINI - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON

- M Michel HOTIN (procuration à Loïc TONTON) - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL  
 - M Jacques KANCEL (procuration à Lucien GALVANI) - M Eric LATCHOUMANIN - Mme Nanouchka LOUIS - M Teddy MARY - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Patrick SOLVET - M Sébastien Mickael THOMAS - M Loïc TONTON.

**Abstentions :** Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M Jules FRAIR (procuration à Mme Jocelyne VIROLAN) - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Jocelyne VIROLAN.

## 5. Élection des Vice-Présidents de la CARL : Délibérations N°2024-CC-3S-DAJA-14

**Conseillers présents : 35**

**Votants : 41 (dont 6 procurations)**

Sous la présidence de monsieur Loïc TONTON élu président de la CARL, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il a rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

#### ➤ De proclamer :

- monsieur BAPTISTE Francs en tant que 1er Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur PANCREL Bernard en tant que 2ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur BACLET Guy en tant que 3ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- madame SINIVASSIN Nicole en tant que 4ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- madame LOUIS Nanouchka en tant que 5ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- madame BROSIUS Myriam en tant que 6ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- madame GRANDISSON Mariane en tant que 7ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- monsieur HOTIN Michel Eloi en tant que 8ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur ALBERT Richard en tant que 9ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- madame JEAN ép. RAMOUTAR BADAL Olivia en tant que 10ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- monsieur CHRISTOPHE Jean-Claude en tant que 11ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur PERIAN Jean-Luc en tant que 12ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.

### Résultats du premier tour de scrutin

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Francs BAPTISTE	27	Vingt-sept
Bernard PANCREL	25	Vingt-cinq
Guy BACLET	27	Vingt-sept
Nicole SINIVASSIN	25	Vingt-cinq
Nanouchka LOUIS	26	Vingt-six
Myriam BROSIUS	24	Vingt-quatre

Mariane GRANDISSON	27	Vingt-sept
Michel HOTIN	26	Vingt-six
Richard ALBERT	27	Vingt-sept
Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL	25	Vingt-cinq
Jean-Claude CHRISTOPHE	27	Vingt-sept
Jean-Luc PERIAN	27	vingt-sept
Jacques KANCEL	26	Vingt-six
Elodie CLARAC	26	Vingt-six
Yves QUIQUEREZ	25	Vingt-cinq
Muguette DAIJARDIN	26	Vingt-six
Melila PHOUDIAH	26	Vingt-six
Teddy MARY	26	Vingt-six

**6. Élection des autres membres du bureau communautaire : N°2024-CC-3S-DAJA-15**

**Conseillers présents : 35**

**Votants : 41 ( dont 6 procurations )**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- **De proclamer** les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :
- monsieur KANCEL Jacques en tant que 1er membre du bureau de la CARL et le déclare installé.
  - madame CLARAC Elodie en tant que 2ème membre du bureau de la CARL et la déclare installée.
  - monsieur QUIQUEREZ Yves en tant que 3ème membre du bureau de la CARL et le déclare installé.
  - madame DAIJARDIN Muguette en tant que 4ème membre du bureau de la CARL et la déclare installée.
  - madame PHOUDIAH Mélila en tant que 5ème membre du bureau de la CARL et la déclare installée
  - monsieur MARY Teddy en tant que 6ème membre du bureau de la CARL et le déclare installé.

Ci-dessous, le tableau du Conseil communautaire.

M. ou Mme	Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction
M.	TONTON Loïc	02/12/1987	Président
M.	BAPTISTE Francs	31/01/1954	1er Vice-Président
M.	PANCREL Bernard	06/09/1962	2ème Vice-Président
M.	BACLET Guy	04/04/1963	3ème Vice-Président
Mme.	SINIVASSIN Nicole	13/10/1960	4ème Vice-Président
Mme.	LOUIS Nanouchka	18/06/1980	5ème Vice-Président
Mme.	BROSIUS Myriam	23/06/1977	6ème Vice-Président
Mme.	GRANDISSON Mariane	04/12/1968	7ème Vice-Président
M.	HOTIN Michel Eloi	01/12/1972	8ème Vice-Président
M.	ALBERT Richard	15/10/1963	9ème Vice-Président
Mme.	JEAN ép. RAMOUTAR BADAL Olivia	11/02/1969	10ème Vice-Président
M.	CHRISTOPHE Jean-Claude	19/01/1955	11ème Vice-Président
M.	PERIAN Jean-Luc	11/08/1967	12ème Vice-Président

M.	KANCEL Jacques	05/07/1952	1er Membre du bureau
Mme.	CLARAC Elodie	17/04/1989	2ème Membre du bureau
M.	QUIQUEREZ Yves	13/07/1942	3ème Membre du bureau
Mme.	DAIJARDIN Muguette	29/06/1958	4ème Membre du bureau
Mme.	PHOUDIAH Mélila	02/09/1992	5ème Membre du bureau
M.	MARY Teddy	26/07/1959	6ème Membre du bureau
M.	BAPTISTE Christian	18/06/1962	Conseiller communautaire
M.	BARBIN Teddy	19/05/1985	Conseiller communautaire
M.	BEAUPERTHUY Emmery	18/09/1992	Conseiller communautaire
Mme.	CELINI Nadia	30/01/1953	Conseillère communautaire
M.	CHATEAUBON Hugues	26/08/1964	Conseiller communautaire
Mme.	FARO ép. COURIOL Lydia	12/01/1963	Conseillère communautaire
M.	FRAIR Jules Joël	04/01/1985	Conseiller communautaire
M.	GALVANI Lucien	05/07/1952	Conseillère communautaire
Mme.	HUGUES Valérie	09/04/1967	Conseillère communautaire
Mme.	KANCEL MURAT Marguerite Ephreme	05/07/1952	Conseillère communautaire
Mme	LAPTES Sylvia	20/07/1974	Conseillère communautaire
M.	LATCHOUMANIN Eric	06/05/1964	Conseiller communautaire
M.	LUTIN David Laurent	23/08/1991	Conseillère communautaire
Mme.	MANDRET ép. PASSAVE Mariette	11/01/1983	Conseillère communautaire
Mme.	MOLIA Wennie	18/07/1988	Conseillère communautaire
Mme.	MONTOUT Liliane	31/07/1957	Conseillère communautaire
Mme.	PAULON Nina Valentine	14/02/1985	Conseillère communautaire
Mme.	PEROUMAL ép. SYLVANISE Sophie	18/09/1967	Conseillère communautaire
M.	PIERRE-JUSTIN Patrice	05/05/1972	Conseiller communautaire
M.	SOLVET Patrick	26/08/1965	Conseiller communautaire
M.	THOMAS Sébastien Mickaël	02/07/1984	Conseiller communautaire
Mme.	VIROLAN Jocelyne	08/04/1958	Conseillère communautaire

**Arrivée de messieurs Michel HOTIN et Jacques KANCEL.**

Pendant le déroulement des votes des vice-présidents et des membres du bureau non vice-président, il est noté le départ de mesdames Nadia CELINI, Jocelyne VIROLAN, Lydia FARO épouse COURIOL, Wennie MOLIA, Marguerite Ephreme KANCEL MURAT, Valérie HUGUES, Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE et Sylvia LAPTES, conseillères communautaires, et de messieurs Patrick SOLVET, Christian BAPTISTE et Éric LATCHOUMANIN, conseillers communautaires.

**7. Délégations du Conseil communautaire au Président : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-16**

**Départ du conseiller communautaire Sébastien Mickaël THOMAS.**

**Conseillers présents : 25**  
**Votant : 28 (dont 3 procurations)**

**Pas d'observations.**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- D'abroger la délibération n°2023-CC-5S-DAJA-63 en date du 26 juin 2023 portant délégations du conseil communautaire au Président.
- D'approuver les délégations accordées au Président selon les modalités définies dans le rapport.
- D'autoriser le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.
- D'autoriser le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques, aux directeurs et aux responsables de service.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

*Adoptée par*

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francs BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmery BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - Mme Nanouchka LOUIS - M LUTIN ( Francs BAPTISTE) - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Teddy MARY - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - M Patrice PIERRE-JUSTIN - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Loïc TONTON.

### **8. Délégations du Conseil communautaire au Bureau : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-17**

**Conseillers présents : 25**  
**Votant : 28 (dont 3 procurations)**

**Pas d'observations.**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- D'abroger la délibération n° 2023-CC-5S-DAJA-62 en date du 26 Juin 2023 portant délégations du conseil communautaire au Bureau.





- D'approuver les délégations accordées au Bureau selon les modalités définies dans le rapport.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée par*

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francis BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmery BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - Mme Nanouchka LOUIS - M LUTIN ( Francis BAPTISTE) - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Teddy MARY - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - M Patrice PIERRE-JUSTIN - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Loïc TONTON.

**Le Conseil communautaire accorde une suspension de séance de 10 minutes à la demande du Président.**

**Reprise de la séance. Le Président de la CARL procède à l'appel des membres du Conseil communautaire.**

**9. Désignation des représentants de la CARL au SMT : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-18**

**Conseillers présents : 25**  
**Votant : 28 (dont 3 procurations)**

**Pas d'observations.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- **Désigner** Monsieur Hugues CHATEAUBON en qualité de membre titulaire du SMT en lieu et place de Monsieur Cédric CORNET.
- **De modifier** la délibération n°2021-CC-5S-PT-44 du 09 août 2021 en conséquence :

MEMBRES TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Hugues CHATEAUBON	Emmery BEAUPERTHUY

Liliane MONTOUT	Bernard PANCREL
Nadia CELINI	Marguerite KANCEL MURAT
Jules FRAIR	Muguette DAIJARDIN
Christian BAPTISTE	Lucien GALVANI
Elodie CLARAC	Nanouchka LOUIS

- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la CARL, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

*Adoptée par*

Pour	Contre	Abstention
26	0	2

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francs BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmery BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - Mme Nanouchka LOUIS - M LUTIN ( Francs BAPTISTE) - M Teddy MARY - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Loïc TONTON.

**Abstentions :** Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Patrice PIERRE-JUSTIN

#### 10. Désignation des représentants de la CARL à SINNOVAL : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-19

**Conseillers présents : 25**

**Votant : 28 (dont 3 procurations)**

**Pas d'observations.**

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- **Désigner** Monsieur Hugues CHATEAUBON en qualité de membre titulaire du SMT en lieu et place de Monsieur Cédric CORNET.
- **De modifier** la délibération n°2021-CC-5S-PT-44 du 09 août 2021 en conséquence :

Membres titulaires	Suppléants
Hugues CHATEAUBON	Emmery BEAUPERTHUY
Liliane MONTOUT	Bernard PANCREL
Nadia CELINI	Marguerite KANCEL MURAT
Jules FRAIR	Muguette DAIJARDIN
Christian BAPTISTE	Lucien GALVANI



Elodie CLARAC	Nanouchka LOUIS
---------------	-----------------

- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la CARL, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

*Adoptée par*

Pour	Contre	Abstention
26	0	2

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francs BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmery BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - Mme Nanouchka LOUIS - M LUTIN ( Francs BAPTISTE) - M Teddy MARY - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Loïc TONTON.

**Abstentions :** Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Patrice PIERRE-JUSTIN

**11. Désignation des représentants de la CARL à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) :  
 Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-20**

**Conseillers présents : 25**

**Votant : 28 (dont 3 procurations)**

**Pas d'observations.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- **Désigner** Monsieur Guy BACLET et Monsieur Michel HOTIN qualité de membres titulaire et suppléant du comité de direction de l'OTI en lieu et place de Messieurs Cédric. CORNET et Jules FRAIR.
- **De modifier** la délibération n°2020-CC-6S-DAJA-49 du 1er septembre 2020 en conséquence ;

Titulaires	Suppléants
Elodie CLARAC	Nanouchka LOUIS
Guy BACLET	Michel HOTIN
Liliane MONTOUT	Marguerite KANCEL MURAT
Loïc TONTON	Nina PAULON
Bernard PANCREL	Muguette DAIJARDIN
Myriam BROSIUS	Jean-Luc PERIAN
Nicole SINIVASSIN	Nadia CELINI

Francs BAPTISTE	Mariette MANDRET PASSAVE
-----------------	--------------------------

- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

*Adoptée par*

Pour	Contre	Abstention
26	0	2

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francs BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmery BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - Mme Nanouchka LOUIS - M LUTIN ( Francs BAPTISTE) - M Teddy MARY - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Loïc TONTON.

**Abstention :** Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Patrice PIERRE-JUSTIN

**12. Détermination des indemnités de fonction des élus communautaires : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-22**

**Conseillers présents : 25**

**Votant : 28 (dont 3 procurations)**

**Pas d'observations.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- Les indemnités suivantes seront versées aux élus de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant à compter du 03 avril 2024 :

FONCTION	TAUX (Rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur)
Président	110%
Vice-Président	35,4%
Conseiller communautaire délégué	6%
Conseiller communautaire	3%

- Le montant de l'indemnité basé sur l'indice terminal de la fonction publique sera automatiquement revu à l'occasion des évolutions futures dudit indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.



- Les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal (chapitre 65 article 6531) de la communauté.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la CARL, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- De donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De charger le Président de la CARL et le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée par*

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francs BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmery BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - Mme Nanouchka LOUIS - M LUTIN ( Francs BAPTISTE) - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Teddy MARY - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - M Patrice PIERRE-JUSTIN - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Loïc TONTON.

**13. Prise en charge de l'hommage au Président : Délibération N°2024-CC-3S-DAJA-21**

**Conseillers présents : 25**

**Votant : 28 (dont 3 procurations)**

**Pas d'observations.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- D'accepter la prise en charge des frais liés à l'hommage au Président, Monsieur Cédric CORNET, décédé le 21 mars 2024.
- D'imputer la dépense au budget de la CARL.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la CARL, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- De donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De charger le Président de la CARL et le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée par*

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Pour :** M Richard ALBERT - M Guy BACLET - M Francs BAPTISTE - M Teddy BARBIN (procuration à Mme Elodie CLARAC ) - M Emmery BEAUPERTHUY - Mme Myriam BROSIUS - M Hugues CHATEAUBON - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Mme Muguette DAIJARDIN - M Lucien GALVANI - Mme Mariane GRANDISSON - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - Mme Nanouchka LOUIS - M LUTIN ( Francs BAPTISTE) - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - M Teddy MARY - Mme Liliane MONTOUT - M Bernard PANCREL - Mme Nina Valentine PAULON - M Jean-Luc PERIAN - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - M Patrice PIERRE-JUSTIN - M Yves QUIQUEREZ - Mme Nicole SINIVASSIN - M Loïc TONTON.

Fin de la séance à 22H24.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire,**

**Le Président,**

**Emmery BEAUPERTHUY**

**TONTON**